

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 41988

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 23977 de Mme Biémouret

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« considération »

le mot :

« compte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.